

## Décisions prises par le conseil communal du 05 juillet 2007

### Sur le 1<sup>er</sup> objet à l'ordre du jour : Finances – AC : Compte exercice 2006 - Approbation

Le compte 2006 est approuvé. Celui-ci se clôture par :

- au service ordinaire :
  - un excédent budgétaire de 1.959.808,27 €
  - un excédent comptable de 2.098.527,57 €
- au service extraordinaire :
  - un excédent budgétaire de 743.437,96 €
  - un excédent comptable de 1.954.024,35 €

### Sur le 2<sup>e</sup> objet à l'ordre du jour : Marchés publics : Acquisitions diverses - Décision

de procéder aux acquisitions suivantes :

- du mobilier pour la garderie extra scolaire pour un montant estimatif de 2.000 euros TVAC
- une frigo, un micro ondes, un fax copieur pour la garderie extra scolaire pour un montant estimatif de 1.000 euros TVAC
- une étagère pour le service de la recette pour un montant estimatif de 600 euros TVAC
- un frigo pour le bureau du Bourgmestre pour un montant estimatif de 300 euros TVAC
- 24 caveaux de 3 personnes pour le cimetière communal pour un montant estimatif de 15.000 euros TVAC
- groupes électrogènes à essence pour le service des travaux pour un montant estimatif de 1.700 euros TVAC
- une découpeuse thermique pour le service des travaux pour un montant estimatif de 1.500 euros TVAC
- un shortcutter dans l'angle déboucheur d'égouts pour le service des travaux pour un montant estimatif de 2.400 euros TVAC
- une débroussailleuse à essence pour le service des travaux pour un montant estimatif de 700 euros TVAC
- une sableuse arrière pour le tracteur du service des travaux pour un montant estimatif de 19.000 euros TVAC
- une prise rapide et relevage avant pour le service des travaux pour un montant estimatif de 4.700 euros TVAC
- 200 chaises coquilles, 15 tréteaux et 30 bancs pour un montant estimatif de 6.000 euros TVAC
- 2 tronçonneuses, 2 tailles haies thermiques, une débroussailleuse et une découpeuse thermique (disqueuse) pour un montant estimatif de 4.676 euros TVAC (montant correspondant à l'indemnité versée par l'assurance suite au vol du matériel au chantier communal)

### Sur le 3<sup>e</sup> objet à l'ordre du jour : Finances – AC : Modification budgétaire n° 1 – exercice 2007 - Approbation

Le budget 2007 de la commune est modifié et le nouveau résultat du budget est arrêté à :

au service ordinaire : 1.372.836,57

au service extraordinaire : 1.009.040,75

### Sur le 4<sup>e</sup> objet à l'ordre du jour : Agents constatateurs : convention - Approbation

D'approuver la convention de répartition des coûts résultant du partenariat en matière de prévention et sécurité

### Sur le 5<sup>e</sup> objet à l'ordre du jour : ASBL « Sports – Délassement » : compte exercice 2006 - Approbation

D'approuver le compte de l'ASBL « Sports, délassement » pour l'exercice 2006 dans la limite des pièces versées au dossier.

### Sur le 6<sup>e</sup> objet à l'ordre du jour : Fabrique d'église protestante : Compte exercice 2006 – Approbation

D'approuver le compte de la Fabrique d'Eglise protestante pour l'exercice 2006 dans la limite des pièces versées au dossier.

### Sur le 7<sup>e</sup> objet à l'ordre du jour : Programme triennal 2007/2009 - Approbation

D'approuver le montant estimatif des fiches du programme triennal 2007/2009 :

Aménagement de la Place Paul Pastur , éclairage et de ses abords, pour un montant de 2.049.866,71 €

Réfection extraordinaire de la rue de Chèvremont pour un montant de 2.139.948,95 €

Réfection extraordinaire de la rue Houdoux pour un montant de 356.259,09 €

### Sur le 8<sup>e</sup> objet à l'ordre du jour : Travaux d'aménagement du square De Brouckère : Décompte des travaux – Approbation

d'approuver le décompte des travaux d'aménagement du square de Brouckère de la SA Larcin, rue Lefébure, 12 à 7120 Haulchin au montant de 20.947,12 euros TVAC.

**Sur le 9<sup>e</sup> objet à l'ordre du jour : Rapport Urbanistique et Environnemental de la ZACC « Taillette/Jonas » - Approbation**

D'approuver le rapport urbanistique et environnemental pour la ZACC "Taillette-Jonas" (annexe1 : le dossier et son résumé non technique)  
D'approuver la déclaration environnementale (annexe2)

Le dossier de RUE "Taillette-Jonas" accompagné de la déclaration environnementale sera transmis au Fonctionnaire délégué de la DGATLP rue de l'Ecluse, 22 CHARLEROI

**Sur le 10<sup>e</sup> objet à l'ordre du jour : Réserve d'un espace pour apiculteurs en zone agricole – Décision de principe**

D'approuver le principe de réserver une zone d'espaces pour apiculteurs en zone agricole le long de l'ancienne voie ferrée entre la rue du Pont le Chemin des Blancs Bos.

**Sur le 11<sup>e</sup> objet à l'ordre du jour : Ancien site des Cokeries d'Anderlues : Proposition d'affectation - Décision de principe**

De se prononcer sur le principe de proposer à l'IDEA, Intercommunale pour le développement économique et l'aménagement, la création d'une zone industrielle et/ou zone d'activités économiques ainsi qu'une zone consacrée à la production d'énergie verte, dans le cadre du développement durable, sur l'ancien site des Cokeries d'Anderlues, entre la rue de la Résistance et la rue du Viernois.

**Sur le 12<sup>e</sup> objet à l'ordre du jour : RN90 – Charleroi/Mons : Gel de la bande centrale - Intervention**

De réintroduire une nouvelle demande auprès du Ministre afin que la demande de notre commune soit acceptée ou que des solutions soient envisagées pour améliorer la sécurité des usagers de la RN90 - Charleroi-Mons dans la traversée d'Anderlues.

**Sur le 13<sup>e</sup> objet à l'ordre du jour : Règlement complémentaire sur la police de la circulation routière : Réserve d'un emplacement pour handicapés - Décision**

Un emplacement pour handicapés sera réservé rue de la Station à hauteur du n°20.

**Sur le 14<sup>e</sup> objet à l'ordre du jour : Projet de création d'une crèche communale :**

- 1) **Décision de principe**
- 2) **Echange de propriétés situées rues Maurice des Ombiaux et du Facteur – Décision de principe**
- 3) **Approbation du cahier spécial des charges**

d'approuver le principe de création d'une crèche communale.

D'approuver le cahier spécial des charges relatif au marché de promotion de travaux portant sur le financement, la conception, la construction et la maintenance d'un immeuble destiné à accueillir une crèche situé ruelle du Facteur à 6150 Anderlues. Le marché sera passé par appel d'offres général.

Le principe de l'échange à titre gratuit d'une partie de la parcelle de terrain cadastrée Son B n° 604y4, propriété de la Commune d'Anderlues avec une partie de la parcelle de terrain cadastrée Son B n° 604z4, propriété de Monsieur X. Les frais divers de plans, estimation etc..... seront pris en charge par la Commune.

**Sur le 15<sup>e</sup> objet à l'ordre du jour : Ancien site des Cokeries d'Anderlues : Acquisition du châssis à Molette – Décision de principe**

Le principe de l'acquisition du « châssis à molettes » du puits n° 2, propriété de la Société en liquidation des Cokeries et Houillères d'Anderlues, partie de la parcelle paraissant cadastrée Son B n° 477 h².

L'acquisition sera réalisée pour un euro symbolique et les frais divers de plans, estimation etc..... seront pris en charge par la Commune.

**Sur le 16<sup>e</sup> objet à l'ordre du jour : Utilisation d'un véhicule communal de service par l'agent A1 spécifique - Notification**

Notification est faite que la délibération du conseil communal du 21 décembre 2006 a été annulée par le Ministre de la Région Wallonne en date du 05 avril 2007. Mention en a été faite en marge de la décision concernée.

**Sur le 17<sup>e</sup> objet à l'ordre du jour : Patrimoine : Aliénation de plusieurs parcelles de terrain communal – Décision**

1. Le terrain communal sis à Anderlues, rue 1er Vivier, 75, d'une contenance d'après mesurage de 10 ares 68 ca, paraissant cadastré Son D n° 1013x et 1010e/pie, sera vendu à Monsieur X, et Mademoiselle Y, au prix de 3.700 euros (trois mille sept cents)

2. Le terrain communal sis à Anderlues, rue 1er Vivier (prolongé), d'une contenance d'après mesurage de 41 ares 68 ca, paraissant cadastré Son D n° 1009a, 1009b, 1010b/pie, 101e/pie, sera vendu à Monsieur X et son épouse Y, au prix de 3.650 (trois mille six cent cinquante)

3. Le terrain communal sis à Anderlues, rue 1er Vivier (prolongé), d'une contenance d'après mesurage de 9 ares 87 ca, paraissant cadastré Son D 1010b/pie et 1010e/pie, sera vendu à Monsieur X et son épouse Madame Y au prix de 5.000 euros (cinq mille)

4. Le terrain communal sis à Anderlues, rue des Martyrs, 67-69, d'une contenance d'après mesurage de 22 ares 83 ca, cadastré Son D n° 344r2, x3, h3 et r4/pie, sera vendu à Monsieur X et son épouse Madame Y au prix de 74.820 euros (septante quatre mille huit cent vingt)

5. Le terrain communal sis à Anderlues, chaussée de Thuin, 303, d'une contenance cadastrale de 2 ares 80 ca, paraissant cadastré Son D n° 946m3 et 946e6, sera vendu à Monsieur X et son épouse Y, au prix de 4.200 euros (quatre mille deux cents)

Le produit de la vente sera versé en recettes aux articles 124/761/56 et 620/761/56 du budget extraordinaire pour l'exercice 2007. Ces fonds seront affectés à l'amélioration des bâtiments publics et de la voirie et à l'acquisition de biens d'utilité publique. Le produit de la vente sera placé provisoirement en attendant son affectation définitive ou en valeurs autorisées si cette affectation n'a pas eu lieu dans le délai d'un an.

**Sur le 18° objet à l'ordre du jour : Amendements au règlement d'ordre intérieur du Conseil communal – Décision**

De ne pas approuver la proposition de Monsieur Freddy Dewille, conseiller du groupe Gauche de modifier le règlement d'ordre intérieur du conseil communal.

Le règlement d'ordre intérieur du conseil communal sera laissé en l'état tel qu'approuvé par le conseil communal du 29 mars 2007.

**Sur le 19° objet à l'ordre du jour : Organisation de la représentation, en collaboration avec le Centre culturel d'un événement spectacle « Kyoto mon amour » dès l'automne 2007 – Décision de principe**

D'approuver la proposition de Monsieur Freddy Dewille, conseiller du groupe Gauche d'organiser la représentation, en collaboration avec le Centre culturel d'un événement spectacle « Kyoto mon amour » dès l'automne 2007

La présente délibération sera transmise au Centre culturel qui sera chargée d'organiser la représentation.

**Sur le 20° objet à l'ordre du jour : Mise sur pied d'une commission communale « Environnement et pollution » - Accord de principe**

De ne pas approuver la proposition de Monsieur Freddy Dewille, conseiller du groupe Gauche de mettre sur pied une commission communale « Environnement et pollution ».

**Sur le 21° objet à l'ordre du jour : Climat et Justice sociale – Signature du Conseil communal d'Anderlues en tant que tel - Décision**

De ne pas approuver la proposition de Monsieur Freddy Dewille, conseiller du groupe Gauche de signer la pétition « Climat et justice sociale ».

**Sur le 22° objet à l'ordre du jour : « La Maison du Tourisme de Thudinie » - Principe d'adhésion**

d'approuver le principe d'adhésion à la Maison du Tourisme « Val de Sambre et Thudinie ».

**Sur le 23° objet à l'ordre du jour : Antenne Centre : Affiliation – Décision**

de s'affilier à la télévision locale Antenne Centre.

**Sur le 24° objet à l'ordre du jour : Centre Culturel Régional du Centre : Affiliation – Décision**

de s'affilier au Centre culturel Régional du Centre.

**Sur le 25° objet à l'ordre du jour : Enseignement : Restructuration des écoles communales – prorogation année scolaire 2007/2008 - Décision**

de proroger la restructuration des écoles communales d'Anderlues comme suit :

- L'école communale mixte des Bruyères dont le siège administratif est situé rue des Cent Bonniers, 68 à Anderlues, comprendra 3 implantations :
  1. L'implantation des Bruyères, sise rue des Cent Bonniers, 68 à Anderlues
  2. L'implantation de Polvez, sise rue des Pavillons, 15 à Anderlues
  3. L'implantation de Lalue, sise rue de Nivelles, 161 à Anderlues
- L'école communale mixte du Centre, rue Maurice des Ombiaux, 4 à Anderlues, comprendra 1 seule implantation.

La restructuration prendra effet au 1<sup>er</sup> octobre 2007 pour une durée d'un an se terminant le 30 septembre 2008.

**Sur le 26° objet à l'ordre du jour : Enseignement : Prise en charge par la Commune de périodes supplémentaires pour l'année scolaire 2007/2008 - Décision**

d'engager à charge du budget communal, pour l'année scolaire 2007/2008, 2 agents contractuels à temps plein (24/24) dans la fonction d'instituteur(trice) primaire aux écoles communales d'Anderlues. Les contrats seront

établis pour une durée déterminée prenant cours le 1<sup>er</sup> septembre 2007 pour se terminer le 30 juin 2008 au plus tard. Les agents concernés jouiront du traitement légal indexé applicable au personnel primaire rémunéré et subventionné par la Communauté française.

d'engager à charge du budget communal, pour l'année scolaire 2007/2008, un maître spécial d'éducation physique à raison de 2 périodes soit 2/24 éducation physique. Le contrat sera établi pour une durée déterminée prenant cours au plus tôt le 1<sup>er</sup> septembre 2007 pour se terminer au plus tard le 30 juin 2008 au plus tard. Le membre du personnel concerné jouira du traitement légal indexé applicable au personnel primaire rémunéré et subventionné par la Communauté française.

d'engager à charge du budget communal, pour l'année scolaire 2007/2008, 1 agent contractuel à mi-temps (13/26) dans la fonction d'institutrice maternelle ou de maître de psychomotricité aux écoles communales d'Anderlues. Le contrat sera établi pour une durée déterminée prenant cours le 1<sup>er</sup> septembre 2007 pour se terminer le 30 juin 2008 au plus tard. L'agent concerné jouira du traitement légal indexé applicable au personnel maternel rémunéré et subventionné par la Communauté française.

d'engager à charge du budget communal un agent contractuel APE mi-temps dans la fonction d'assistante à l'institutrice maternelle à l'école communale du Centre et aide à la petite enfance à la halte garderie. Un contrat sera établi pour une durée déterminée prenant cours le 1<sup>er</sup> septembre 2007 pour se terminer au plus tard le 30 juin 2008. L'agent engagé sera affecté dans la classe maternelle qui accueille l'enfant handicapée. Pendant la période des congés scolaires, les prestations de l'agent sont effectuées en qualité d'aide à la petite enfance à la halte garderie. L'agent concerné bénéficiera du traitement lié à l'échelle RGB E2. La rémunération ainsi fixée est au moins égale au traitement octroyé à un membre du personnel de l'Etat pour la même fonction ou pour une fonction analogue.

**Sur le 27<sup>e</sup> objet à l'ordre du jour : Enseignement : Règlement d'ordre intérieur – modification - Approbation**

d'approuver la décision du 07 juin 2007 de la Commission Paritaire Locale relative à la modification du point 2. – b) du règlement d'ordre intérieur applicable aux élèves des écoles communales d'Anderlues.

**Sur le 28<sup>e</sup> objet à l'ordre du jour : Libéralisation du marché de l'énergie : Choix du fournisseur d'énergie - Notification**

prend acte de l'attribution des marchés de fourniture, à savoir :  
Marché de fourniture d'électricité à ELECTRABEL CUSTOMER SOLUTIONS  
Marché de fourniture de gaz à SPE LUMI NUS

**Sur le 29<sup>e</sup> objet à l'ordre du jour : Pic du pétrole : résolution du comité des Scientifiques de l'Université de Mons-Hainaut - Adhésion**

d'adhérer à ASPO Belgique, la branche belge de l'Association pour l'étude du Pic du Pétrole et du Gaz, dont le but est de suivre l'évolution de la formation du Pic du pétrole et de donner une réponse aux défis posés par le Pic du pétrole .

**Sur le 30<sup>e</sup> objet à l'ordre du jour : P.P.P. : Convention de partenariat avec la « Cité de l'Enfance » - Approbation**

D'approuver la convention de partenariat relative à l'exécution des Plans de Prévention de Proximité entre la commune d'Anderlues et la Cité de l'Enfance.

**Sur le 1<sup>er</sup> point en urgence : Site de fluxys rue Jules Destrée : Reprise du terrain et des bâtiments – Décision de principe**

Le principe de l'acquisition par notre Commune, pour un euro symbolique, du terrain et des bâtiments du site rue Jules Destrée, propriété de la SA Fluxys, d'une superficie totale suivant cadastre de 4 ha 78 a 46 ca

**Sur le 2<sup>e</sup> point en urgence : Motion de soutien au personnel du super GB d'Anderlues menacé de fermeture**

D'approuver la motion de protestation et de soutien envers le personnel du GB.  
Copie de la présente délibération sera transmise à la société Carrefour.

**Sur le 3<sup>e</sup> point en urgence : Plan d'Itinéraires Communaux Verts (PICVerts) : Acte de candidature**

D'introduire un acte de candidature relatif au PICVerts auprès de la DGPL, Division des Infrastructures Routières Subsidiées, Direction du Contrôle et des Etudes à 5100 Jambes, avant le 20 juillet 2007.